

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Ville de Donnacona de l'année 2024

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par les présentes donné par le soussigné que le rapport financier de l'année 2024 de la Ville de Donnacona sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 26 mai 2025 à 19 h** qui se tiendra à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à Donnacona.

Donné à Donnacona, le 8 mai 2025.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat